



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION –7 MARS 2024 À 18H45

Projets de règlement 704-08-2024 et 712-36-2024

Avis est par les présentes donné aux personnes de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 6 février 2024, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

1- RÈGLEMENT 704-08-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 704-00-2012 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE MODIFIER LES TRAVAUX RELATIFS À UN PROJET COMMERCIAL OU INDUSTRIEL ET D'AJOUTER UN PIIA CONCERNANT LES HABITATIONS UNIFAMILIALES SITUÉES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN

2- RÈGLEMENT 712-36-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 712-00-2013 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ces projets de règlement feront l'objet d'une assemblée publique de consultation, le **7 mars 2024 à 18h45**, à la salle Simon Lacoste, située à l'hôtel de ville de Saint-Amable, au 575 rue Principale.

3. L'objet du règlement **704-08-2024** est :

- de modifier les travaux assujettis à un projet commercial ou industriel ;
- d'ajouter un domaine d'application concernant les habitations unifamiliales situées à l'intérieur du périmètre urbain.

L'objet du règlement **712-36-2024** est :

- de modifier les dispositions relatives au stationnement ;
- de prévoir des dispositions relatives aux bornes de recharge pour voitures électriques ;
- d'ajouter des dispositions relatives à une demande d'exemption de cases de stationnement;
- de modifier les dispositions relatives à l'affichage;
- d'ajouter un usage autorisé dans la zone C-26;
- de modifier diverses autres dispositions.

